

Conseil portuaire – Port d'Arès



le 28 novembre 2023



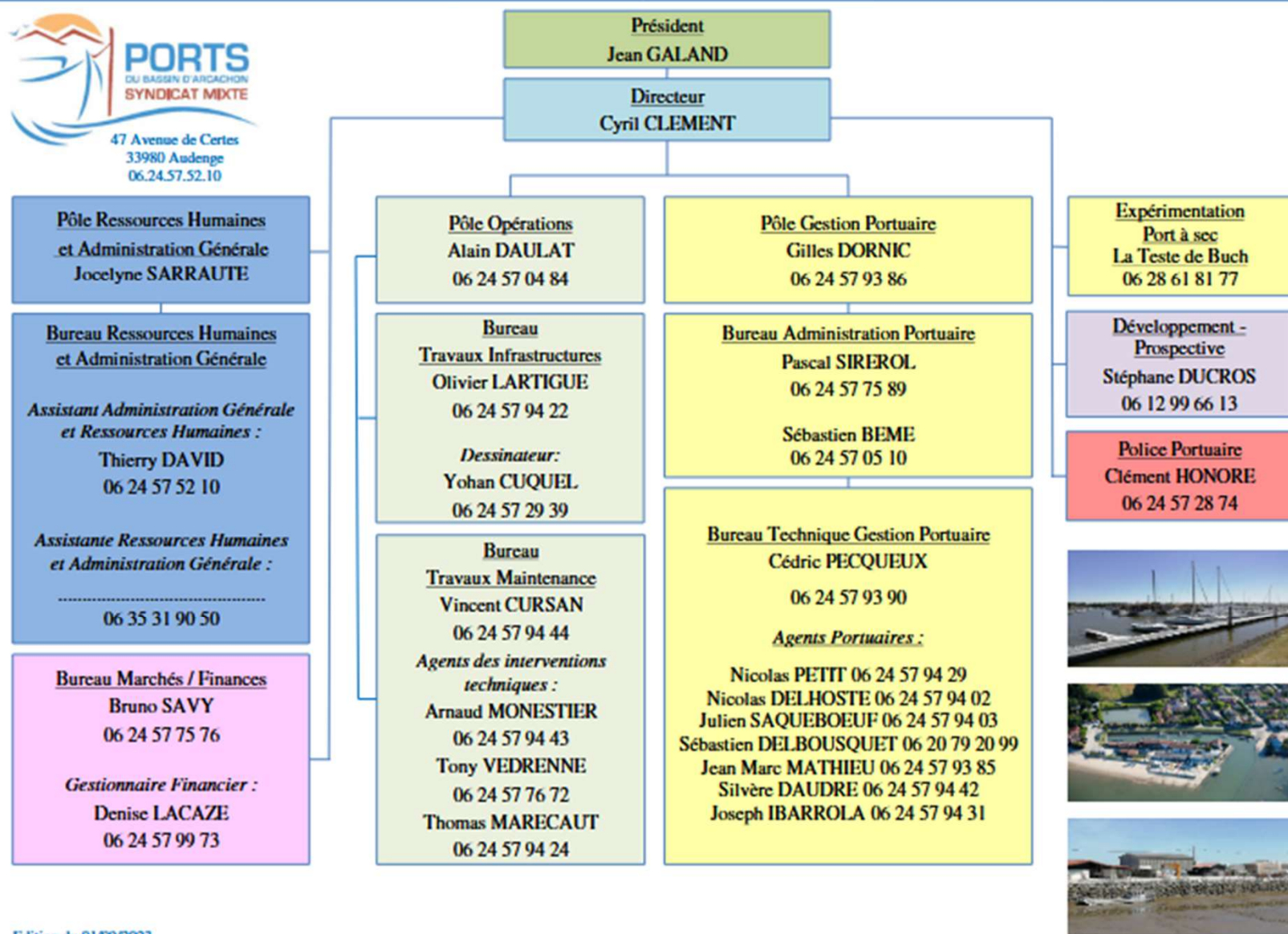
Ordre du jour

1. Etat des dossiers structurels ;
2. Point sur le budget en cours ;
3. Informations sur les tarifications ;
4. Travaux, programmation, dragage.

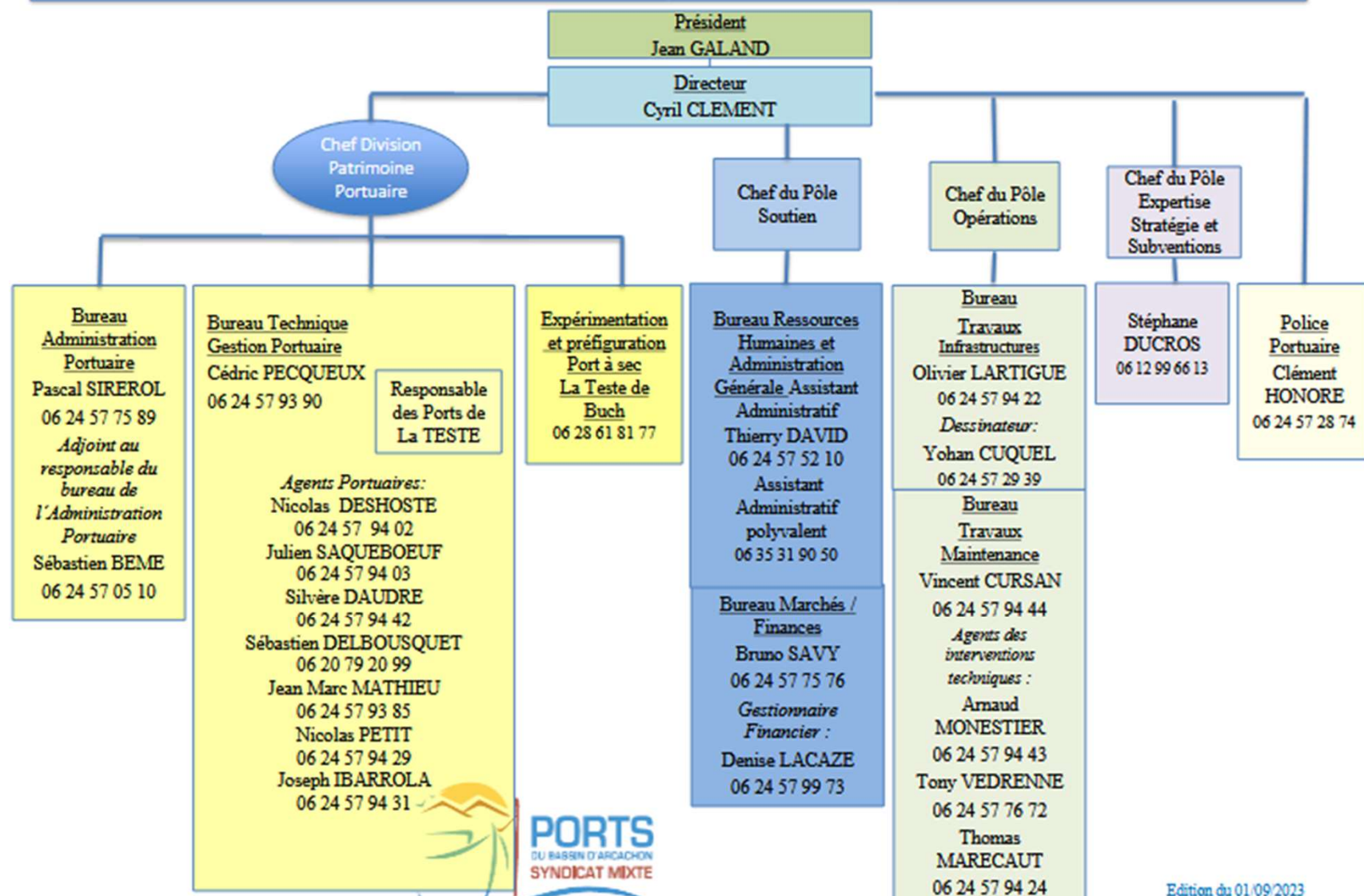


1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon :
 - Le SMPBA a 6 ans. Il gère aujourd'hui 16 ports. Ses périmètres se sont accrus cette année :
 - 01 janvier : le quartier du Lapin Blanc passe sous gestion SMPBA
 - 7 juillet 2023 : le Préfet transfère l'emprise jusqu'à la pointe de l'Aiguillon
 - Un port à sec est expérimenté et le dossier du projet final est à l'instruction. Les équipes se stabilisent, poursuivent leur formation et préparent déjà l'avenir proche ;
 - Départs : Arnaud CHOPIN fin de détachement au 1er juin 2023, Marie-Christine SURAULT, mutation CD33 au 1er septembre et Martine POTHUAUD retraite au 1er août.
 - Arrivées d'Arnaud COMBES au 1er novembre (Assistant Administratif Polyvalent), Jacky THARAUD (Préfigurateur port à sec) au 1^{er} décembre et Emmanuel Bastien (Responsable ports de La Teste) au 1er janvier.
 - Un poste d'agent portuaire et un poste d'agent des interventions techniques polyvalent à pourvoir ;
 - Ajustement de réorganisation en cours :

Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)



Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA) **PROJET**



1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

L'actualité:

- Le SMPBA a quitté Certes: siège à l'ancien presbytère de Biganos en attendant des travaux d'aménagement d'une cabane au port des tuiles.
- Plan d'eau: 1432 places au port, 910 corps morts, 480 contrats de vacance de quai et 300 contrats de passage: 2822 contrats.
- Domaine terrestre: 966 contrats.
- Un site internet smpba.fr (368 000 vues) où les usagers retrouvent toutes les informations du SMPBA (formulaires, infos, comptes-rendus conseils...);
- La lettre d'information « Et sur les ports » : prochaine édition en fin d'année 2023;
- Réunions très régulières avec tous les partenaires locaux (sous-préfecture, DDTM, maires, professionnels, DGFIP, SIBA...);



Gestion portuaire:



- AOT disponibles en ligne avec mise à jour tous les 1^{er} du mois: accroissement de l'accompagnement vers les professionnels ;
- CTAOT réunis parallèlement aux commissions de cultures marines ;
- 57 AOT terrestres attribuées cette année mais encore aucune à Arès ;
- Consultation sécurité avant les fêtes 2023: surveillance du 16 au 30 décembre (22h-6h) ;
- Liste d'attente: 1844 inscrits (1971 l'an dernier) à l'échelle des ports du SMPBA ;
- Listes d'attente Arès : 5 attributions cette année, 60 personnes inscrites la plus ancienne de 2017 ;
- Renouvellements 2024: jusqu'au 15 décembre via le portail internet ;
- Demandes de manifestation: 2 arrêtés et un courrier (115 cette année à l'échelle du bassin).

- Police portuaire: 1 CGV au port de Rocher;
- 2PV de constats et 1 mises en demeure (total 136);
- Visuels 2024 seront envoyés :
- Contrôles sur le plan d'eau et le DPM avec et sans les services de l'état;
- Réquisition des moyens du SMPBA pour des actions de police ou des travaux;
- Prise de compétence sur gestion de la Maline de la Barbotière Est en 2023: non facturée;
- Convention pontons la halte nautique Cazaux : 2^{ème} phase en octobre 2023;
- Audit technique et financier Maline de La Teste et Canelot;
- Evolution des périmètres de compétences : lettre aux titulaires d'AOT;



Corps morts



Place au Port



Port à Sec

Commune de La Teste De Buch
ZONE DE L'AIGUILLON

Légende

- Périimètre portuaire
- Limite du DPM
- Bati sous convention avec usagers
- Bati patrimoine direct du SMPBA

-Orthophotoplans 2020 - SIBA (ou autres années).

75 37,5 0 75 Mètres



2. Budget

2023

02/10/2023

Fonctionnement		Total	Engagé 2023	Payé 2023	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement
Chapitre 11	Impots et Frais fonctionnement courant activité (véhicules, fluides, nrj,...)	682 900,00 €	624 916,87 €	472 344,44 €	149 699,45 €	453 384,07 €	88%
	Entretien maintenance ouvrage (comptes 6156 - 61521 -61558...)	539 399,61 €	447 683,29 €	296 571,10 €			
Chapitre 12	MASSE SALARIALE	1 430 000,00 €	1 000 208,80 €	999 533,80 €	429 791,20 €	430 466,20 €	70%
Chapitre 65	Autres comptes Gestion Courante (redevances, formations, ...)	17 610,00 €	10 290,68 €	5 736,68 €	7 319,32 €	11 873,32 €	58%
Chapitre 66	Emprunts (6611 : Interets)	125 410,24 €	15 261,45 €	15 261,45 €	110 148,79 €	110 148,79 €	12%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (subventions, titres annulés)	28 000,00 €	17 655,76 €	17 655,76 €	10 344,24 €	10 344,24 €	63%
Chapitre 68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
		2 828 319,85 €	2 116 016,85 €	1 807 103,23 €	712 303,00 €	1 021 216,62 €	

Investissement		Total	Engagé 2023	Payé 2023	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement
Chapitre 16 (emprunts & dettes)		491 600,00 €	444 537,40 €	444 537,40 €	47 062,60 €	47 062,60 €	90%
Chapitre 20 (immo incorporelles)		45 000,00 €	14 073,84 €	8 852,45 €	30 926,16 €	36 147,55 €	31%
Chapitre 21 (immo corporelles)		50 184,54 €	17 283,00 €	17 283,00 €	32 901,54 €	32 901,54 €	34%
Chapitre 23 (immo en cours)		9 105 968,17 €	2 449 359,98 €	2 169 251,65 €	6 656 608,19 €	6 989 510,16 €	27%
		9 692 752,71 €	2 925 254,22 €	2 639 924,50 €	6 767 498,49 €	7 105 621,85 €	

2. Budget:



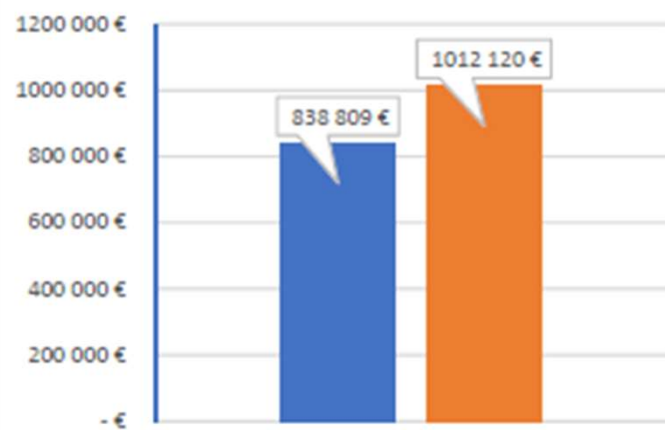
- ⇒ Redevances 2020 et avant recouvrées à 100%; 2021 et 2022 recouvrées à 99% (5201€ et 19340€);
- ⇒ Résultat actuel 2023: 2 556 612 € (2 398 155 € en 2022 soit +6,6%) ;
- ⇒ Dotation de transfert 2023 CD33 reçue en début d'année;
- ⇒ Subvention Etat sur l'appel à projet « port exemplaire d'avenir » pour les travaux de sécurisation et de modernisation du port du Betey à Andernos-les-Bains pour 808 393 € ;
- ⇒ Station essence de Fontainevieille: 20 856.37 € de recettes 18820 L (1280L en 2022) ;
- ⇒ Subvention aux associations: 20 236 € en 2023 ;
- ⇒ Demande de subventions pour le dragage de Vieux Port à Lanton non retenue;
- ⇒ Demande de subventions en cours :
 - Déconstruction et renaturation friche « Codimer » à Gujan Mestras ;
 - Mise en place de corps morts « écologiques » Andernos, Lanton, Ares ;
 - Construction d'un quai professionnel à Meyran Ouest;
 - Aménagement complet quai et ponton dont patrimonial à Larros Gujan;
 - Sécurisation et modernisation de l'allée des ostréiculteurs à La Teste.

3. Tarification 2023:

	ARES	ANDERNOS	LANTON	GUJAN	LA TESTE	BIGANOS	
	2023	2023	2023	2023	2023	2023	TOTAL 25/09/2023
Contrats Linéaire Public	13	293	449	84	343	250	1432
Facturation Linéaire Public	6 168 €	217 880 €	352 294 €	77 799 €	307 750 €	50 228 €	1 012 120 €
Contrats Corps Morts	239	535	136	0	0	0	910
Facturation Corps Morts	89 345 €	204 658 €	52 100 €	- €	- €	- €	346 103 €
Contrats Devant AOT	16	70	4	256	134	0	480
Facturation devant AOT	8 562 €	32 342 €	2 836 €	128 590 €	67 568 €	- €	239 898 €
Total Contrats	268	898	589	340	477	250	2822
SOUS TOTAL	104 076 €	454 880 €	407 230 €	206 390 €	375 318 €	50 228 €	1 598 121 €
Contrats Passages	0	111	106	37	44	4	302
Facturation Passages	- €	27 540 €	30 854 €	15 188 €	10 859 €	331 €	84 771 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	104 076 €	482 419 €	438 083 €	221 578 €	386 177 €	50 559 €	1 682 893 €
Contrats Liste d'Attente	18	438	344	164	272	25	1261
Facturation Liste d'Attente (3)	270 €	6 570 €	5 160 €	2 460 €	4 080 €	375 €	18 915 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	104 346 €	488 989 €	443 243 €	224 038 €	390 257 €	50 934 €	1 701 808 €
Contrats AOT Terrestres	48	124	17	515	167	95	966
Facturation AOT Terrestre	80 574 €	173 380 €	56 941 €	299 906 €	107 187 €	3 582 €	721 568 €
SOUS TOTAL (114)+16)	184 920 €	662 369 €	500 184 €	523 943 €	497 444 €	54 516 €	2 423 376 €
Contrats divers	1	4	3	19	8	1	36
Facturation divers	350 €	1 554 €	3 288 €	123 945 €	3 748 €	350 €	133 235,7 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	185 270 €	663 923 €	503 472 €	647 888 €	501 192 €	54 866 €	2 556 612 €

VARIATION CA PAR POSTE 2022-2023

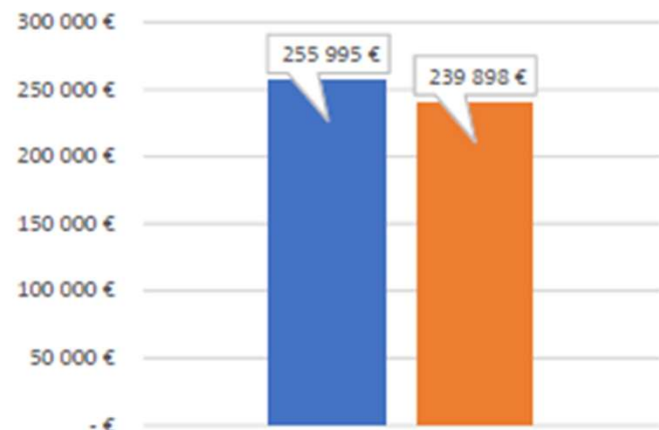
FACTURATION LINEAIRE PUBLIC



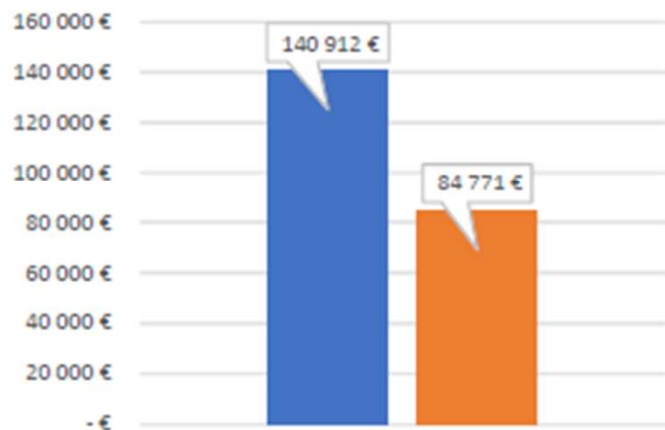
FACTURATION CORPS MORTS



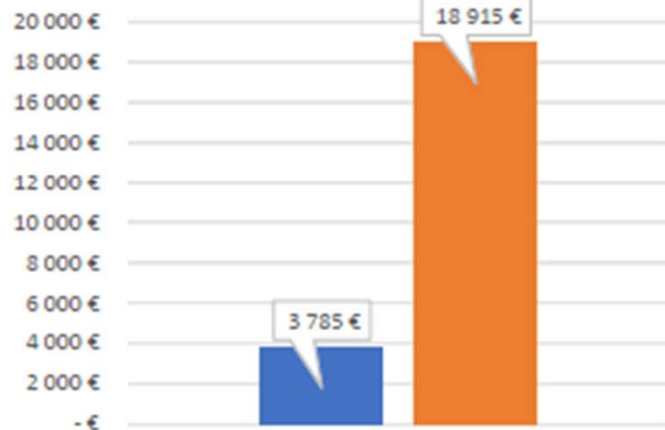
FACTURATION DEVANT AOT



FACTURATION PASSAGES



FACTURATION LISTES ATTENTE



FACTURATION AOT TERRESTRES



3. Tarification:

2022: 307 contrats plan d'eau et 46 AOT terrestres

Ports	Places port (quais linéaires publics SMPBA)		Corps-mort		Places devant AOT terrestres		Total places plan d'eau	Places passages (2)+3:K11		AOT terrestres		Total redevances plan d'eau et terrestre 2022
	Nbre contrats	Redevances 2022	Nbre contrats	Redevances 2022	Nbre contrats	Redevances 2022		Nbre contrats	Redevances 2022	Nbre contrats	Redevances terrestres 2022	
ARES	9	4 214 €	262	95 040 €	20	9 779 €	291	8	1 709 €	46	65 964 €	177 506 €
TOTAL facturé au 02/12/2022	1 304	838 809 €	937	340 615 €	534	255 995 €	2 530	465	140 912 €	983	818 029 €	2 398 145 €

2023: 268 contrats plan d'eau et 48 AOT terrestres

Contrats Linéaire Public	13	1432
Facturation Linéaire Public	6 168 €	1 012 120 €
Contrats Corps Morts	239	910
Facturation Corps Morts	89 345 €	346 103 €
Contrats Devant AOT	16	480
Facturation devant AOT	8 562 €	239 898 €
Total Contrats	268	2822
SOUS TOTAL	104 076 €	1 598 121 €
Contrats Passages	0	302
Facturation Passages	- €	84 771 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	104 076 €	1 682 893 €
Contrats Liste d'Attente	18	1261
Facturation Liste d'Attente (3)	270 €	18 915 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	104 346 €	1 701 808 €
Contrats AOT Terrestres	48	966
Facturation AOT Terrestre	80 574 €	721 568 €
SOUS TOTAL (114)+(16)	184 920 €	2 423 376 €
Contrats divers	1	36
Facturation divers	350 €	133 235,7 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	185 270 €	2 556 612 €

Physionomie tarification 2024

- Architecture maintenue avec quelques évolutions pour tenir compte des investissements réalisés et des coûts d'entretien et de maintenance.
- Propositions d'évolution sur le plan d'eau:
 - Augmentation moyenne de 5% sur les linéaires plan d'eau;
 - Passage de -75% de réduction à -50% pour le navire de plaisance du titulaire d'une AOT terrestre obtenue avant 2020 (équité entre les usagers);
 - Intégration de la tarification des nouveaux périmètres;
 - Passage au fil de l'eau en catégorie D pour les quais équipés de crosses et échelles par le SMPBA;
 - Augmentation 5% sur les mouillages sur la saison mais pas d'augmentation sur plus courte durée;
 - Augmentation de 25€ pour mise en sécurité d'un navire (illicite).

- Propositions d'évolution sur le domaine terrestre :

- Revalorisation de 5% en moyenne pour tenir compte de la réalité économique des frais d'entretien et maintenance ;
- Dissociation des tarifs AOT terrestres entre occupation professionnelle et loisir ou d'agrément (tout en restant extrêmement bas) ;
- Pas d'augmentation AOT restaurants et magasins d'accastillage mais extension aux futures AOT à vocation économique ;
- Revalorisation entretiens et contrôles périodiques des moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le gestionnaire pour tenir compte de la réalité économique des frais de maintenance d'entretien et d'énergie (coute 2153€ par professionnel par an) ;
- Revalorisation infrastructures d'eau de mer pour le port ostréicole d'Andernos (+5€/m2). Aujourd'hui cela coute 27,5€/m2 au SMPBA (dont 20k€ énergie) ;
- Revalorisation surveillance des ports (poste toutefois déficitaire de près de 5000€).
- Augmentation 5% pour les mises à l'eau des navires de grande taille (sup à 16m) ;
- Augmentation carte aire de carénage professionnelle (18000€ de fonctionnement/an) ;
- Création ligne pour le nettoyage d'AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure;
- Refacturation à l'euro près de la taxe foncière des entreprises commerciales ;
- Création d'une ligne pour les mises à l'eau des navires hors AOT (quand infra adaptée).



REDEVANCES PLAN D'EAU 2023 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

 Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage
 Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	88,00	2,10	6,60	11,00	2,00
Catégorie 2	71,00	1,80	5,55	8,80	1,50
Catégorie 3	34,00	1,55	3,30	5,50	1,00

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux professionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
---	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

REDEVANCES PLAN D'EAU 2024 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

 Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage
 Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	90,00	2,50	7,00	11,55	2,50
Catégorie 2	75,00	2,00	5,85	9,25	2,00
Catégorie 3	36,00	1,65	3,50	6,00	1,50

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux professionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-50%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
---	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

REDEVANCES PLAN D'EAU 2023 (TARIFS en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	76,00 €	56,00 €	38,00 €	32,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,30 €	4,90 €	3,15 €	1,55 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30 avril)	3,00 €	2,35 €	1,52 €	0,75 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	0,95 €	0,80 €	0,55 €	0,25 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)+ Patrimoine La Teste + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est) + Lanton Cassy ABCD

Catégorie C : La Teste de Buch (Digues Est)

Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)

Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares et Andernos

Catégorie E : Lanton (piquets), Canelot et L'aiguillon

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	33,00	21,00	10,00	6,00	1,50
2ème ligne et suivantes	66,00	40,00	20,00	12,00	3,00

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	350 €
6 / Navire sans autorisation - occupation sans droit ni titre. Tarification journalière	100 €

REDEVANCES PLAN D'EAU 2024 (TARIFS en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	80,00 €	58,00 €	40,00 €	34,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,60 €	5,15 €	3,30 €	1,65 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30 avril)	3,15 €	2,50 €	1,60 €	0,80 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)+ Patrimoine La Teste + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est) + Lanton Cassy ABCD

Catégorie C : La Teste de Buch (Digues Est)

Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)

Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares et Andernos

Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc La Teste de Buch

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	35,00	21,00	10,00	6,00	1,50
2ème ligne et suivantes	70,00	40,00	20,00	12,00	3,00

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	375 €
6 / Navire sans autorisation - occupation sans droit ni titre. Tarification journalière	100 €

REDEVANCES TERRESTRES 2023 (TARIFS en euros TTC)



1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP	0,88 €
2	TP + Cabane SMPBA	1,70 €
3	TP + Quai SMPBA	1,85 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,40 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	5,25 €
6	Terrasse de restaurants et commerces	9,30 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	40,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)	1,35%
9	Transformateur EDF 50kV<Tension<130kV	14 770 €
10	Transformateur EDF 50kV<Tension<130kV	51 425 €
11	Réseau communication électronique aérien	55,54€/km
12	Réseau communication électronique enterré	41,66€/km
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	1 880 €
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	8 400 €
15	Réseaux transport/distribution énergie ratio port (RP) <2000hab	153 €
16	Réseaux transport/distribution énergie 2000<RP <5000	(0,183P-213)€
17	Réseaux transport/distribution énergie 5000<RP <20000	(0,381P-1204)€
18	Réseaux transport/distribution énergie 20000<RP	(0,686P-19489)€
19	Réseaux eau et assainissement	30€/km
20	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	30% du montant TTC

2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
21	Portique/Potence entenus par le SMPBA	735 €/an
22	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (gravitaire)	16,50 €/m ² bassin/an
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	160€/an/entreprise/port
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 250 € par mise à l'eau
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	15 750 € par mise à l'eau
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	26 250 € par mise à l'eau
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	15 €/j d'utilisation
28	Aire de lavage SMPBA	2€/3mins d'utilisation
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	330 €
30	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire technique	100 €/j
31	Bassin à flot	12 000 €/an
32	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	2€ (forfait) ou 2€/m ² (2) occupé par jour
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 €/j
35	Frais de procédure sur CGV	50 €
36	Place port à sec (ml/an sans entretien manoeuvres illimités- cf régit)	250€/ml bateau /an
37	Frais de reproduction de clés (pontons /cabanes SMPBA)	10 €
38	Nettoyage port ou partie du port par le gestionnaire	100€/entreprise/port

REDEVANCES TERRESTRES 2024 (TARIFS en euros TTC)



1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP pro	0,92 €
1b	TP agrément ou associatif	2,50 €
2	TP + Cabane SMPBA professionnels	2,00 €
2b	TP + Cabane SMPBA agrément	4,00 €
3	TP + Quai SMPBA Pro	1,95 €
3b	TP + Quai SMPBA agrément	4,00 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,52 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA agrément	5,00 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,00 €
6	Terrasse de restauration	15,00 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	42,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 activité économique	1,35%
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 000 €
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 000 €
20	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	50% du montant TTC

2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
21	Portique/Potence entenus par le SMPBA	805 €
22	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	16,50 €/m ² bassin/an
22b	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	21,50 €/m ² bassin/an
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	180€/an/entreprise/port
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 550 € par mise à l'eau
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation
28	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	350 €
30	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire tech	100 €/j
31	Bassin à flot	12 600 €/an
32	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m ² (2) occupé par jour
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 €/j
	Mise à l'eau navire non titulaire AOT SMPBA	10€ (montée/descente)
37	Port à sec (ml/an sans entretien manoeuvres illimités- cf régit)	250€/ml bateau /an
38	Frais de reproduction de clés (pontons /cabanes SMPBA)	10 €
39	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m2
40	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts

4.Travaux, programmation, dragage :

Bilan des principales réalisations :

9 demandes d'intervention sur 2023

5 terminées

4 en cours

Fourniture et pose 2 racks à annexes : 2 200 € TTC

Plantation de 2 muriers platane bout de darse : 2 113,20 € TTC

Intervention couvertures (33, 1, 47 et 14) : 16 072,74 € TTC

Raccordement EU-EV cabane 41 : 4 535,60 € TTC

Hydrocurage sur sanitaire public : 1 368,00 € TTC

Fourniture matériels corps morts : 15 000 € TTC

Crosses et échelles : 6 600 € TTC

Elagage du port : 3 216,00 € TTC

Total investissement : 51 105,54 € TTC

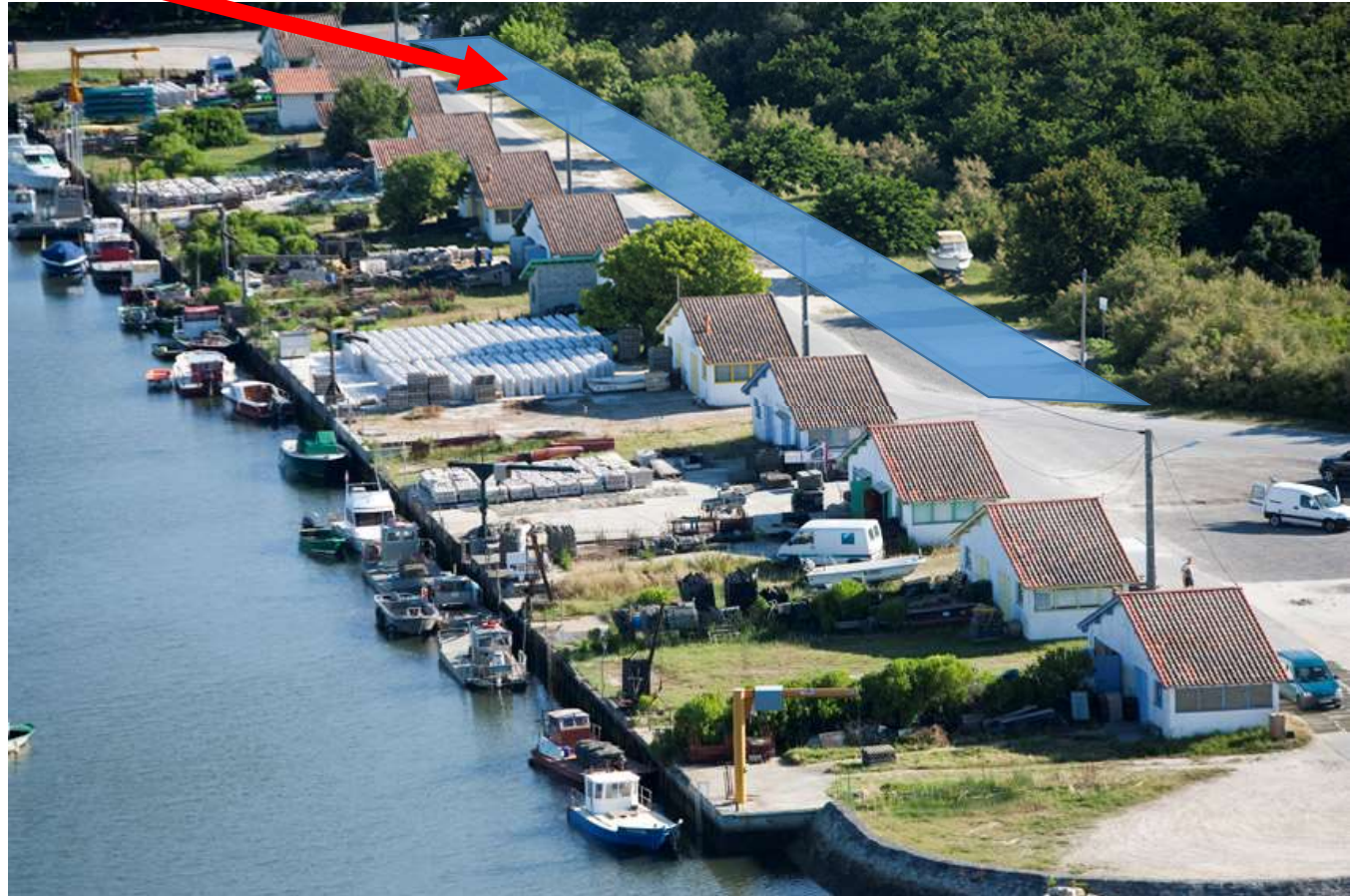


- A venir :

Enfouissement des réseaux et
aménagement du cheminement de
la voirie Est.

Mission de maîtrise d'œuvre
notifiée, réunions à venir avec tous
les acteurs

⇒ 125k€ 2024



- A venir aussi:

Rénovation des sanitaires;

Etude zone de réception des déchets coquilliers(?),

Suite aménagement des voiries,

Ponton d'accueil en entrée de port?

...



5. Dragage

Dragage du port programmé en 2024/2025

